



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION MARDI 30 NOVEMBRE 2021

Sur convocation individuelle écrite de Monsieur le Proviseur, en date du 19 novembre 2021, le Conseil d'Administration s'est tenu en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Grandgeorge, Proviseur.

Le proviseur souhaite la bienvenue aux participants en particulier les nouveaux membres puis procède à l'appel. Le quorum est atteint la séance est ouverte à 17h03 en présence des membres titulaires et suppléants - 27 votants.

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Marie Lucie Basler est désignée secrétaire de séance.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0

Ordre du jour :

Le proviseur souhaite rajouter les points suivants :

- Convention avec l'association Alsace Service pour un projet d'accompagnement à la réalisation d'une enquête du bien-être au travail réalisée par une psy du travail.
- Admission en non-valeur pour une facture non honorée
- Vente de chariots et d'une débroussailleuse
- Avenant à une convention entre le lycée et le Gip-Fcip concernant l'activité d'apprentissage réalisée au lycée Camille Sée
- Contrat de téléphonie
- Modification de la convention concernant le projet porté par madame Claudotte-Brasme.

1. Procès-verbal du 09 novembre 2021

Aucune remarque, aucun commentaire, aucune demande de modification n'ayant été formulés, le procès-verbal est adopté.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0



2. Questions pédagogiques

a. Evaluation de l'établissement.

Le point concernant l'évaluation est neutralisé et reporté à une prochaine séance.

b. Pass'culture

Les membres du C.A. sont informés de la mise en place du pass'culture à compter du 1^{er} janvier 2022. Une communication suivra - lorsque toutes les informations seront connues - en direction des personnels, lycéens et familles.

3. Questions financières :

a. Budget du lycée

M. Marie présente le budget prévisionnel du lycée pour l'année civile 2022.

La dotation de fonctionnement attribuée par la Collectivité Grand Est pour l'année civile 2020 était de 483 428.00€. Celle pour 2021, de 490 759.00 €.

La dotation de fonctionnement attribuée par la Collectivité Grand Est pour 2022 est de 536 195€.

La dotation d'investissement dans la transition écologique est reconduite pour un montant de 36 318 € (36 318€ en 2021).

A noter également le montant de viabilisation payé par la collectivité dans le cadre des marchés et inscrit pour ordre dans les budgets de 146 626.96€ (124 418.18€ en 2021).

Pour information, les masses salariales 2020 sont les suivantes :

Fonctions éducatives AED :	14.7 ETP	405 644.20€
Fonctions enseignement / formation :	172.03 ETP	13 426 450.42€
Fonctions éducation / santé / social :	7.75 ETP	467 329.24€
Fonctions de direction et d'administration :	24.12 ETP	1 448 696.28€
Total Etat	203.90 ETP	15 342 475.94€
Collectivité de rattachement Grand Est	ETP	1 361 738.15€

La parole est donnée aux membres de l'assemblée.

Madame Uhlrich-Mallet, représentante de la collectivité Grand Est explique les impacts du contexte sanitaire sur les finances de très nombreux lycées du Grand Est. La conséquence a été la mise en œuvre du principe de solidarité pour abonder les dotations des établissements. La contrepartie étant que certains établissements avec des fonds de réserve trop importants ont dû y prélever de quoi équilibrer leurs budgets. Cela n'a pas été



le cas de Blaise Pascal. Une somme d'un million d'euros a été nécessaire pour abonder la dotation des établissements.

Monsieur Marie rajoute que le lycée bénéficiera d'un abondement supplémentaire supérieure à 33k€ permettant de mettre à niveau les fonds de roulement du lycée. Cette somme sera « sanctuarisée » pour qu'elle finisse effectivement dans les réserves. Si on retire cette somme qui ne sera pas utilisée le budget est en augmentation d'environ de 12k€ par rapport à celui de l'année civile précédente. A cette dotation se rajoutent tout au long de l'année de nombreuses subventions.

Le budget tel que présenté est adopté.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte T20212022-049**

b. Passation des marchés

Sur rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-T20212022-034**

c. Tarifs de restauration

Point neutralisé, les tarifs ont déjà été présentés.

d. Contrats et conventions

Atelier Théâtre en Anglais : Madame Laure Froehly pour un projet de théâtre en anglais qui fait se côtoyer l'anglais et le français avec quatre grandes lignes directrices (l'éloquence et l'art du discours (préparation au Grand Oral), la lecture à voix haute (Lecture, Grande cause nationale), jouée et mise en scène, le jeu de l'acteur et l'improvisation, la découverte de textes d'auteurs, en français et en anglais). Des moments de présentation d'atelier et des capsules vidéos viendront mettre en valeur la créativité des élèves tout au long de l'année. Madame Froehly fixe comme objectif une représentation en fin d'année.

Coût **10 interventions d'une heure à 50€ l'heure chacune** par Madame Clarisse Willig-Hagenmuller, professionnelle, comédienne metteuse en scène. **Dates retenues**: 6 janvier, 20 janvier, 24 février, 10 mars, 24 mars, 7 avril, 28 avril, 5 mai, 19 mai, 2 juin.



Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-T20212022-035**

Atelier « Écriture et mise en voix » : Convention avec l'artiste intervenant, Paul Grosse, auteur-compositeur de la compagnie Neno et Tala. Le projet a été validé lors du CA du 30 septembre pour 3 interventions de 3 heures chacune (1h en atelier d'écriture, 2h en terminale HLP) pour un coût total de 1076.49€ TTC. L'intervenant a changé d'organisme financeur.

Les membres du C.A. autorisent la signature de la nouvelle convention avec les coordonnées ci-dessous et pour un montant identique.



P R O D U C T I O N

SARL au capital variable de 100.000€
RCS NIMES 494 628 621 - SIRET 494 628 621 00042
1826 Route de St Victor, F-30290 LAUDUN
Tel : +33(0)950 357 256
TVA FR51 494 628 621
IBAN FR81 2004 1010 1007 7950 6S03 194

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-T20212022-052**

e. Sorties

Fondation Beyeler Basel les 13 et 14 décembre pour les lycéens de la voie GT (1^e et Ter) inscrits en LV Espagnol.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0

Prise en charge du coût du bus. Le proviseur annonce qu'en fonction de l'évolution de la situation, il se peut que la sortie soit annulée, y compris en dernière minute.
Pb : lundi car test valable 24h !

f. Sorties d'inventaire

Ce point est neutralisé, il n'y a aucune sortie d'inventaire de soumise aux membres du C.A.



g. DBM

Ce point est neutralisé, il n'y a aucun mouvement financier qui soit soumis aux membres du C.A.

h. Admission en non-valeur

Le Conseil d'administration vote l'admission en non-valeur de la somme de 157,69 € due par Monsieur . Q. M. correspondant à la perception d'un traitement perçu à tort pour la période du 24 au 30 avril 2017.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-NT20212022-036**

i. Vente

Le Conseil d'administration autorise la vente d'anciens chariots de cuisine en inox au tarif de 15,00 € ainsi que celle d'une débroussailleuse au tarif de 120,00 €

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-NT20212022-037**

Départ de Madame Uhlrich-Mallet, représentante de la collectivité Grand Est – 26 votants.

4. GRETA :

a. Budget Greta Centre Alsace

Monsieur Marie Agent comptable présente le budget du Greta Centre Alsace.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-NT20212022-50**

Madame Reitzer, représentante des personnels d'éducation et d'enseignement demande des précisions sur le calcul du reversement fait par le GRETA à la collectivité Grand Est. Le proviseur précise que jusqu'à présent un loyer était reversé, que dorénavant l'organisme de formation qu'est le G.C.A. devra supporter les charges afférentes à ses missions. Cela pourra, à l'avenir, permettre d'éviter les contestations – en particulier lors des appels d'offre – qui prendraient appui sur un biais de concurrence déloyale liée à une impression de situation avantageuse du fait de la présence sur le site du lycée. Le reversement se fera directement à la collectivité Grand Est.



Convention GIP FCIP : Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer un avenant à la convention signée avec le GIP FCIP d'Alsace qui définit les conditions de reversement des recettes des contrats d'apprentissage dont les formations sont assurées par le GRETA Centre Alsace (acte du CA n°113 du 29/04/21). Cet avenant fixe à 5% le montant des recettes de ces contrats d'apprentissages qui resteront acquis au GIP FCIP au titre des frais de portage à compter du 01/01/2022.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-NT20212022-**

b. IFFCA

Proposition de provisionnement de 70000€ pour les indemnités de fonctions pour la formation continue des adultes dans les groupements d'établissements (Greta).

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-NT20212022-038**

Le proviseur sollicite les membres du C.A. pour obtenir l'autorisation de versement d'IFFCA au Directeur Opérationnel du GCA (en sus des bénéficiaires de droit mais avec un versement pris dans la même enveloppe).

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-NT20212022-039**

c. Contrats de travail, contrats et conventions

Convention YPARO : Le Conseil d'administration porte de 20 à 22, le nombre de licences YPARO que le GRETA Centre Alsace est autorisé à souscrire auprès du GIP FCIP d'Alsace (acte du CA n°75 du 09/02/21) (N° SIRET du GIP FCIP : 186 715 538 00036).

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-T20212022-040**

Contrats de travail :

Madame Reitzer, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation pose la question de la motivation du changement de catégorie de certains contrats. La réponse est liée à la préparation de la fusion avec une intégration du fonctionnement



de la structure avec laquelle nous nous associons.

Madame Reitzer, représentante des personnels demande si les missions des Conseillers en Formation Continue (C.F.C.) sont amenées à évoluer. Elle formule une inquiétude quant à une surcharge de travail.

Monsieur Maillot, Directeur Opérationnel confirme que la nouvelle territorialité va devoir être intégrée dans le travail de chacun, qu'il sera nécessaire de s'adapter à un nouveau cadre mais que les missions ne changent pas ; le référentiel définissant les missions des C.F.C. n'a pas été modifié.

Madame Reitzer, précise encore que les emplois du temps ne sont pas extensibles.

Le proviseur précise que face à des difficultés, la structure apportera des solutions.

PASSAGE EN CDI							
NOM	Prénom	Fonction	Quotité	Catégorie	Echelon	Date d'entrée	A compter du
MEYER	Aurélié	Assistante formation	100% actuellement 80% sur auto	B	4	01/03/2016	01/03/2022

PROMOTION D'ECHELON AU COURS DU 1er SEMESTRE 2022										
NOM	Prénom	Fonction	Catégorie	Echelons	Indice brut	INM	Indice brut	INM	A compter du	
BOURDETTE	Christine	Assistante de gestion	C → B	3	356	340	388	355	01/03/2022	
BUCHER	Dominique	Coordo.formatrice	3ème	8 → 9	536	457	579	489	01/04/2022	
CAROZZA	Frédérique	Formatrice	3ème	7 → 8	493	425	536	457	01/01/2022	
COULON	Emilie	Formatrice	1ère	7 → 8	720	596	761	627	01/01/2022	
ESPINE	Nathalie	Coordo.formatrice	1ère	7 → 8	720	596	761	627	01/02/2022	
FLEITH	Véronne	Assistante de formation	B	4 → 5	397	381	415	369	01/03/2022	
HUMBERT	Sandra	Coordo. RH	2ème → 1ère	6	500	431	675	552	01/01/2022	
MEYER	Aurélié	Assistante de formation	B	4 → 5	397	361	415	369	01/02/2022	
WITTEVRONGEL	Christine	Coordo.financière	3ème → 2ème	11	705	585	722	598	01/01/2022	
ZITTEL	Nathalie	Coordo.formatrice	1ère	7 → 8	720	596	761	627	01/06/2022	

CHANGEMENT DE CONTRAT	
Nathalie ESPINE :	Passage de 80 à 100%
REVILLION M-Hélène :	Passage de 80% à 100%

Passage en CDI :

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction

Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-T20212022-041**

Changement de quotité de temps de travail à temps complet au 01/01/22

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction

Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-T20212022-042**

Promotions d'échelon en 3ème catégorie :

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction

Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-T20212022-043**

Promotions d'échelon :

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction

Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-T20212022-044**



Promotions d'échelon en 1ère catégorie au 8ème échelon :

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-T20212022-045**

d. Règlement intérieur

Mise à jour du règlement intérieur apprenant du GCA (tenant compte de l'évolution du code du travail, de l'existence de l'apprentissage ...).

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-T20212022-051**

e. Fusion GCA/GSA

La situation à la date du C.A. sera présentée aux membres.

Calendrier : mise en place des nouveaux porte feuilles des conseillers en formation continue au 1.1.22 (progressivement à partir du 1.1.2022) sous le pilotage de la direction académique à la formation initiale et continue qui représente le Rectorat, employeur des CFC.

C'est un dossier assez complexe qui génère des masses financières assez conséquentes et qui nécessite de fixer un cadre (fait) dans lequel les ajustements doivent pouvoir être proposés (cela se fera le 7.12). Les CFC ont une certaine habitude de l'adaptation (au marché et aux besoins des apprenants) pour répondre à des échéances fortes (ex appel d'offres) dans des calendriers contraints (ex : phases de recrutement pour garantir l'équilibre financier de leurs formations).

Réunions de travail concernant les RH (des changements dans la forme de certains contrats liés au changement de nom de la structure) – l'informatique (rattachement à – le système d'information de gestion (maintien de YPAREO pour le GCA et bascule du GSA).

Convention avec l'association Alsace Service pour un projet d'accompagnement à la réalisation d'une enquête du bien-être au travail réalisée par une psy du travail.

- Approche participative approfondie mixant questionnaires et entretiens + ateliers
- Période décembre (quantitatif) – janvier (qualitatif)
- CR + aide à la mise en place par des préconisations
- Coût 8561€ concernera tous les personnels employés ou mis à disposition de la structure hors enseignants (qui ne seraient pas contractuels). C'est l'équipe des permanents. Seront associés, les C.F.C..

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-T20212022-051**



f. Mutuelle de santé / Prime inflation

Voici le texte fixant les conditions de remboursement d'une partie des frais de mutuelle :
Décret n° 2021-1164 du 8 septembre 2021 relatif au remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais de santé des agents civils et militaires de l'Etat.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044030655>

Le conseil d'administration autorise le remboursement mensuel 15,00 € au titre de la participation de l'employeur, au coût de la mutuelle complémentaire santé au personnel rémunéré par le lycée et le GRETA qui auront déposé une demande et fournit les justificatifs. Cette mesure sera applicable à compter du 01/01/2022.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-NT20212022-046**

Le Conseil d'administration autorise le versement de la prime dite "inflation" de 100,00 € au personnel éligible (lycée + GRETA) selon les conditions qui seront fixées par les textes officiels à leur publication.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-NT20212022-047**

Téléphone portable : Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer un contrat d'abonnement de téléphonie mobile sans durée d'engagement et résiliable sans délai, pour équiper Mme ROUILLON du GRETA Centre Alsace.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouvelle instruction
Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte-T20212022-048**



5. Sécurité :

a. Commission de sécurité du 10 Novembre 2021

La commission a relevé des problèmes techniques concernant les portes coupe-feu.

Il s'agissait pour un certain nombre d'entre elles des joints qui sont à changer, de quelques accroches de portes qui ne font plus leur travail et de certaines portes en mauvais état global. Les personnels et la collectivité Grand Est qui prendra en charge financièrement les coûts sont pleinement investis dans une action d'ampleur afin de lever les remarques et éviter un avis défavorable de la commission.

Le Proviseur remercie les participants et met fin aux travaux des membres du conseil d'Administration à 18h50.

Le secrétaire de séance
Marie Lucie Basler

Le président
Michaël Grandgeorge